

LA TRIBUNE LYONNAISE,

ON S'ABONNE A LYON :
Chez le cit. Ballay, libraire, galerie
du Grand-Théâtre.

A LA CROIX-ROUSSE, chez le citoyen
Lardet, plieur, cours des Tapis.



... d'industrie, de jurisprudence, littérature,
sciences et arts des Travaillleurs.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les
départements; 2 f. à l'étranger.

LE BUREAU DU JOURNAL est rue du
Doyenné, 40, chez le cit. Devert,
homme de lettres.

A NOS ABONNÉS.

La pensée qui fonda, il y a six ans, la *Tribune Lyonnaise* ne fut point une pensée de lucre; c'est à un but plus noble que visaient les propriétaires successifs et le rédacteur en chef de cette publication mensuelle; ils sont demeurés étrangers à toute idée de spéculation. Maintenir à Lyon la presse prolétaire, telle était la mission de dévouement à l'accomplissement de laquelle chacun d'eux s'était voué dans la mesure de ses forces, et à laquelle ils ont consacré leur temps et leur intelligence, seuls biens dont ils pussent disposer. Cette tâche par eux entreprise, ils l'auraient continuée avec ardeur et persévérance, sans attendre de leur travail aucun salaire, aucune rétribution; mais cette abnégation ne suffit plus. La loi du 16 juillet dernier, en imposant un cautionnement de 18000 f. aux journaux même mensuels, publiés soit à Lyon soit à Paris, nous met en demeure d'effectuer un sacrifice pécuniaire qui nous est matériellement impossible. Nos convictions et notre dévouement sont les mêmes; mais les circonstances ont changé; elles paralysent nos efforts et notre bonne volonté.

Aujourd'hui nous mettons sous les yeux de nos abonnés le bilan de la *Tribune Lyonnaise*, arrêté au 31 décembre 1850, pour les cinq premières années, c'est-à-dire, depuis mars 1845 jusqu'à février 1850, inclusivement.

La dépense de ces cinq années, pour impression, papier, timbre, port et affranchissement, et sans aucuns frais de gérance ni de rédaction, s'élève à 41,553 fr. 85 c.

La recette des abonnements pour ces mêmes cinq années, monte à 10,695 45

L'excédent de la dépense sur la recette est donc de 858 70

Nous donnerons en février le compte de la sixième année, qui sera grossi de l'amende à laquelle nous a condamné le jugement du 21 septembre dernier et des frais de ce jugement; le déficit de cette dernière année sera donc plus considérable que celui des cinq premières. Mais nous espérons qu'il sera comblé, car le recouvrement des sommes qui nous sont dues pour abonnements arriérés le couvrirait et au-delà. Nous nous voyons donc, bien malgré nous, obligés d'insister, ce que nous n'aurions pas fait en d'autres circonstances; mais nous espérons que nos abonnés auront à cœur de faire preuve de bonne volonté; chacun d'eux, nous en avons la certitude, s'empressera de répondre à l'appel que nous leur adressons aujourd'hui.

CH.-F. DEVERT.

En renonçant à la rédaction de la *Tribune*, M. Marius Chastaing nous a laissé une tâche que nous regardons comme bien au-dessus de nos forces; nous essayerons néanmoins de la remplir, quoique convaincu de notre insuffisance, dans l'espoir que la bienveillance de nos lecteurs nous tiendra compte de nos faibles efforts. Il est trop vrai qu'une plume aussi peu exercée que la nôtre ne saurait, sans un désavantage marqué, soutenir la comparaison avec celle qui pendant six ans a tracé les colonnes de la *Tribune Lyonnaise* et qui, par malheur, nous fait défaut aujourd'hui. Aussi nous suppléerons à son silence, sans prétendre la remplacer. Les circonstances d'ailleurs, il faut l'avouer, seraient peu favorables à cette velléité ambitieuse si elle fut née dans notre esprit; car nous ne pouvons nous dissimuler que notre revue n'ait perdu avec le droit de discuter les questions politiques et sociales, non seulement son principal attrait, mais encore l'élément qui pouvait seul la soutenir. Pour que sa publication pût

être continuée dans les conditions où l'a placée la loi du 16 juillet 1850, la *Tribune Lyonnaise* aurait besoin plus que jamais d'être entourée de sympathies et de trouver des encouragements: ces sympathies lui seront-elles acquises? ces encouragements lui seront-ils accordés? Nous l'espérons sans oser y compter. Quant à nous, que la retraite de notre rédacteur en chef, motivée par des causes que nous sommes forcés de reconnaître justes et légitimes, livrée à nos seules et faibles ressources, nous avons accepté le fardeau de la rédaction, quelque lourd qu'il puisse être, et nous le garderons temporairement, car nous serions heureux de continuer l'œuvre commencée, et rien ne nous coûterait pour arriver à ce but. Si notre revue mensuelle est appelée à une nouvelle existence, nous cherchons à la rendre aussi intéressante que possible dans les limites qui lui sont assignées. Nous sommes prêts à lui consacrer et nos instants et nos labeurs, seules preuves de dévouement qu'il nous soit permis de lui donner; mais ceux qui nous aideraient et nous soutiendraient dans la lutte pourraient compter sur notre zèle; nous regardons notre mission comme sacrée, et nous n'y faillirons jamais.

CH.-F. DEVERT.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES.

Audience du 18 décembre 1850.

D^{lle} FAVET CONTRE VINCENT.

La demoiselle Favet demande au sieur Vincent, chez lequel elle travaillait précédemment, la restitution de son livret, que celui-ci retient on ne sait trop pour quel motif. Quoiqu'il en soit, Vincent n'ayant pas comparu, après deux invitations, le conseil autorise la demoiselle Favet à travailler provisoirement sans livret; il lui sera délivré, à cet effet, un permis de travail, et, quant au fond de la contestation, Vincent sera cité à la diligence de la demoiselle Favet.

D^{lle} FERLAY CONTRE DOBTAIRE.

La demoiselle Ferlay, majeure, était entrée comme apprentie pour 8 mois chez les mariés Dobtaire; aucunes conventions écrites n'ont été passées. Elle y est demeurée 5 mois, logée et nourrie. La demoiselle Ferlay prétend que madame Dobtaire l'a autorisée à s'absenter, dans un moment où le travail manquait, afin qu'elle pût trouver au dehors quelque occupation lucrative. Cette circonstance est déniée par les mariés Dobtaire. Il paraîtrait qu'après quelques jours d'absence, la demoiselle Ferlay serait rentrée, un soir, et que sur les reproches qu'on lui adressa, soit au sujet de cette même absence, soit de ce qu'elle avait emporté la clé d'une chambre où étaient des effets à son usage, une discussion assez violente s'éleva entre elle et ses maîtres, discussion à la suite de laquelle mademoiselle Ferlay fut congédiée; aujourd'hui, elle demande que ses effets lui soient rendus. Toutefois, elle consentirait à rentrer chez M. Dobtaire, mais celui-ci ayant des griefs qu'il croit suffisants, et se plaignant du peu de régularité de la conduite de mademoiselle Ferlay, refuse de la reprendre.

Le conseil, vu les circonstances de la cause, et attendu la retraite volontaire de la demoiselle Ferlay, dit que les conventions verbales d'apprentissage sont résiliées; condamne la demoiselle Ferlay au paiement de la somme de 30 fr. pour indemnité.

(Rédigé sur les notes prises à l'audience.)

CH.-F. DEVERT.

Des divers modes de nourriture chez différents peuples.

Si la civilisation, dont le perfectionnement de l'agriculture et des arts est la heureuse conséquence, avait besoin d'éloges, il suffirait, pour en relever le prix et en faire ressortir les avantages, de jeter un coup d'œil sur la situation des peuples qui ne marchent point encore à la lueur de son flambeau, et de voir quelle profonde misère cachent les épaisses ténèbres dans lesquelles ils sont ensevelis.

Les premiers besoins de la vie sont la nourriture et le vêtement; examinons donc avec quelle imprévoyance, avec quelle dégoûtante grossièreté une foule de peuples plus ou moins sauvages préparent et prennent leurs aliments, tandis que les habitants des contrées civilisées et plus favorisées de la nature jouissent des plus riches dons, ou attirent par leur industrie les substances nourricières les plus délicates de toutes les parties de l'univers.

En effet, nous voyons les Ottomans, sauvages des bords de l'Orénoque, lesquels ne trouvent rien à manger dans la saison des débordements de ce fleuve, et ne savent rien se procurer du dehors, être réduits à une telle détresse, que, pour tromper leur faim, ils mangent une sorte d'argile qu'ils pétrissent en boules. Comme on peut se l'imaginer, cette triste nourriture les réduit bientôt à une maigreur excessive, et si quelques nègres des îles montrent une sorte d'avidité pour cet étrange aliment, c'est plutôt une espèce de manie qu'un goût naturel. Un grand nombre de peuples sauvages, n'ayant d'autre occupation que la pêche et la chasse, mangent tout crus les poissons qu'ils prennent et dévorent les entrailles des animaux qu'ils tuent. Les *Kamtchakals* laissent même pourrir leurs poissons entassés et les mangent ensuite avec avidité.

On sait que des nuées de sauterelles s'abattent quelquefois sur la Syrie. Les Arabes de cette contrée les ramassent, les font sécher à l'air, les mettent ensuite dans des sacs et les mangent en bouillie. Eh! comment s'étonner de ce fait, lorsqu'on voit les *Kalmoucks* manger, sans nulle répugnance, toutes sortes d'animaux, des chiens, des chats, des souris, des lézards, des serpents, etc., lorsqu'on voit les *Samorèdes* et les *Esquimaux* avaler avec délices l'huile de baleine?

Les anciens donnaient à certains peuples le nom d'*Ichthyophages*. c'est à dire mangeurs de poissons; pendant une grande partie de l'année, plusieurs peuples de la Sibérie, les *Lapons* et les *Finnois*, aujourd'hui encore, n'ont pas d'autre nourriture; les Norwégiens eux-mêmes, mangent le poisson sec en guise du pain qui leur manque; car le grain est chez eux si rare que souvent ils sont obligés d'y mêler des plantes, des mousses, et mêmes des écorces d'arbre séchées au four et réduites en farine. Ce misérable produit est mêlé ensuite avec de la paille hachée ou avec du lichen, et pétri avec ce triste mélange, forme une espèce de galette d'un détestable goût.

Plus favorisés de la nature, les *Indiens*, les *Chinois*, ainsi que la plupart des peuples de l'Asie méridionale, vivent de riz, aliment plein de fécule. et, par conséquent, des plus sains et des plus nutritifs, qui procure aux *Turcs*, aux *Persans* et aux *Arabes* le pileau, leur mets de prédilection. Dans plusieurs contrées de l'Afrique, en *Egypte* surtout, on se nourrit d'une sorte de millet appelé *dourra* et de dattes, fruit du palmier, que nous servons sur nos tables, et dont ces peuples savent extraire une liqueur qui se rapproche du vin.

On voit déjà combien la nourriture de ces peuples diffère des aliments des pauvres peuplades dont nous avons parlé plus haut, différence sur

laquelle influe beaucoup le climat, mais qui provient aussi de l'absence complète de civilisation chez les uns, et, chez les autres, d'un pas fait vers l'industrie et le progrès. Mais qu'il y a loin de tous ces systèmes de nutrition à l'art culinaire en Angleterre et surtout en France.

Ch.-F. DEVERT.

DE L'ÉLECTRO-MAGNÉTISME.

(Suite, v. p. 58 et 62.)

DES PHÉNOMÈNES NATURELS DE L'ÉLECTRICITÉ.

Nous venons de voir les batteries électriques manifester une grande puissance et produire des effets très violents : ces considérations vont nous conduire à la découverte des principaux phénomènes de l'électricité naturelle et spécialement de la foudre et du tonnerre qui sont de véritables décharges électriques.

Notre globe est un réservoir commun qu'on peut considérer comme une source immense d'électricité ; nous ne sommes donc point étonnés que dans la multitude d'opérations de tout genre qui se passent à sa surface, une portion du fluide électrique devienne libre ou soit absorbée, d'où résultera une rupture d'équilibre ; nous connaissons déjà les propriétés des pointes ; on doit penser, par conséquent, que c'est particulièrement par les éminences qui hérissent la surface du globe, par les pointes déliées des arbres que s'opère le dégagement et l'absorption du fluide électrique dans l'atmosphère : c'est, au reste, ce que confirme l'expérience, puisque nous voyons les orages n'être nulle part aussi fréquents que dans les pays entrecoupés de montagnes et de forêts, et la foudre tomber ordinairement sur les objets élevés et surtout sur ces arbres qui menacent les nuages de leurs flèches.

Puisque les pointes ont aussi bien la propriété de soustraire que de dégager le fluide surabondant, il en résulte qu'elles tendent perpétuellement à rétablir l'équilibre par des actions lentes et insensibles ; mais elles ne peuvent point agir ainsi dans toutes les circonstances : en effet, si nous supposons qu'une portion de fluide, par une cause quelconque, est mise en liberté, elle aura aussitôt une tendance à se répandre, et, favorisée par l'action des pointes, elle se répandra dans l'atmosphère : là elle pourra suivre les courants de vapeur d'eau qui sont meilleurs conducteurs que l'air, et par suite s'accumuler dans les nuages, comme nous avons vu l'électricité s'accumuler dans un corps conducteur isolé : on doit aussi penser qu'une portion de l'électricité de l'atmosphère est produite par l'évaporation de l'eau et la condensation et la raréfaction des vapeurs, phénomènes dans lesquels on rencontre une foule de circonstances qui tendent à prouver l'identité du fluide de la chaleur, et de celui de l'électricité ; quoi qu'il en soit, si la quantité de fluide dont un nuage est chargé, continue à augmenter, s'il s'approche suffisamment d'un lieu du globe ou d'un autre nuage électrisé contrairement, il arrivera un instant où une décharge aura lieu. On peut alors comparer tous les effets qui se manifesteront à ce qui se passe dans les décharges électriques de nos machines, où il y a production de lumière, de bruit, combustion, etc ; il faudra seulement amplifier les résultats à cause de l'énergie de la cause qui les produit. De cette manière on peut facilement expliquer la formation des orages, l'éclair, le tonnerre, la production de la grêle et la plupart des effets si singuliers, si bizarres même de la foudre ; il en est de même du choc en retour ou de la foudre ascendante, qui est due au rétablissement instantané de l'équilibre dans un corps.

C'est sur la propriété des pointes de soustraire l'électricité, et sur la tendance qu'elle a de suivre les corps conducteurs, que Franklin conçut l'idée des paratonnerres : ils sont en effet composés d'une tige métallique plus ou moins haute, qu'on place sur les lieux les plus élevés et qui communique au réservoir commun par le moyen d'une chaîne de métal ou bien d'une corde de fils de fer ou de fils de laiton. Les paragrèles inventés récemment par M. Lapostolle, ne sont autre chose que des paratonnerres, mais plus simples et moins dispendieux dans leur construction : ce sont de longues perches que l'on plante dans le sol, et qui sont terminées par de petites pointes métalliques : celles-ci communiquent au réservoir commun par un fil de laiton et par une enveloppe de paille qui garnit toute la perche. Ces appareils diminuent l'intensité de l'électricité accumulée en la soustrayant petit à petit, et ont de plus l'avantage, en présentant au fluide un écoulement facile, de préserver les corps environnants, dans le plus grand nombre de cas, lorsqu'une décharge a lieu.

Toutes les fois que l'électricité passe d'un corps dans un autre, subitement et à distance, c'est par étincelle ou explosion et par conséquent avec dégagement de lumière. L'éclat de cette lumière et la force du bruit qui accompagnent l'explosion, dépendent de la quantité de fluide. La couleur de cette lumière est le plus ordinairement légèrement violâtre, mais elle change selon le milieu que le fluide traverse : elle se produit également dans l'eau. Lorsque la communication de l'électricité se fait par le moyen de corps plus ou moins bons conducteurs, il ne se manifeste que de très petites étincelles et le fluide paraît passer par un jet continu : nous avons déjà dit que, dans le vide, ce jet est lumineux et préparé de

certaine façon, il produit ce qu'on appelle des *aigrettes lumineuses* ; on en voit aussi quelquefois à l'extrémité des pointes, quand le dégagement de l'électricité est très considérable.

Lorsque l'électricité se dégage en abondance, on sent une odeur assez semblable à celle du phosphore ; reçue sur la langue, elle cause la sensation d'un goût particulier ; communiquée à une partie quelconque de notre corps, elle produit un frémissement plus ou moins désagréable, en raison de la force de la décharge et de la sensibilité de la personne. Lorsque cette décharge est considérable, elle produit dans les organes une secousse violente et très pénible, elle peut même sur le champ frapper de mort les animaux et les végétaux.

L'électricité paraît jouer un très grand rôle dans la plupart des phénomènes naturels, particulièrement chez les êtres organisés, mais nous sommes forcés d'avouer que nos connaissances à cet égard sont peu avancées. Du moins son action sur la plupart des corps est incontestable ; ainsi, l'eau soumise à des décharges répétées dégage de l'hydrogène et de l'oxygène, ce qui indique qu'elle est décomposée en partie : une autre expérience prouve que l'électricité place les molécules de l'eau et probablement de tous les corps dans un état répulsif extraordinaire ; en effet, dans le même vase duquel l'eau ne s'échappait que par des orifices capillaires que goutte à goutte, on la voit s'élançant en jets divergents. On sait que l'électricité active la végétation, augmente la transpiration des animaux, l'évaporation des fruits, des feuilles, en général de tous les corps. Les décharges électriques changent aussi la couleur de certaines fleurs délicates et produisent une multitude de combinaisons et de décompositions chimiques : une très petite étincelle suffit pour enflammer plusieurs substances inflammables ; une commotion peut détruire la propriété magnétique d'un aimant, ou l'augmenter, ou bien renverser ses pôles ; enfin ce fluide présente une multitude d'autres phénomènes qu'on n'est point encore parvenu à soumettre à l'analyse et qu'il serait trop long de mentionner.

Nous avons annoncé que, dans certains corps, la chaleur développe la propriété électrique ; nos connaissances à cet égard sont aussi fort bornées ; mais on sait que dans plusieurs substances minérales, et surtout dans la tourmaline, on produit ainsi des pôles d'attraction et de répulsion, qui se conduisent par rapport aux corps électrisés, absolument de même que les aimans par rapport aux corps magnétiques.

Enfin on connaît quatre poissons qui ont la propriété de produire à volonté des commotions électriques très violentes : ce sont la *torpille*, espèce de raie, le *gymnote électrique* ou *anguille de Surinam*, le *silure* et le *trétalon électrique*. On voit bien que les organes qui développent le fluide sont composés de cellules remplies de matières gélatineuses, et on pense que c'est par une réaction des parties musculeuses sur les parties gélatineuses, que cette production s'opère ; mais on ignore, à vrai dire, ce qu'il est et comment cette réaction est mise en jeu.

DE L'ÉLECTRICITÉ PAR CONTACT, OU DU GALVANISME.

Nous avons déjà annoncé que le contact de certaines substances développait une électricité très puissante : en effet, c'est un des moyens d'isolement du fluide électrique des plus énergiques, et par conséquent tous les phénomènes qui sont le résultat de cet isolement doivent s'y manifester avec la même intensité. Il paraît que dans certaines circonstances tous les corps mis en contact deux à deux, et pour quelques-uns les fragments d'un même corps dans des positions différentes, sont susceptibles de développer de l'électricité, et dès lors on conçoit combien ces effets doivent se rencontrer fréquemment, combien aussi ils doivent avoir d'influence dans la production de nombreux phénomènes naturels. Mais en nous bornant à ce qu'il y a de positif dans cette partie de la science, nous devons faire connaître quelles substances agissent avec le plus d'énergie et dans quelles conditions ; nous indiquerons ensuite les principaux résultats de cette action.

Galvani fut le premier physicien qui remarqua le développement de l'électricité par le contact de deux substances ; en préparant des grenouilles, les ayant par hasard touchées en même temps avec du fer et du laiton, il fut frappé des violentes contractions qui se manifestèrent dans leurs muscles et des convulsions qui agitérent leurs membres. Entre les mains de ce savant habile, cette observation ne demeura point stérile, et en variant les expériences, il reconnut que les effets étaient dus au contact des deux métaux et se produisaient aussi lorsqu'on faisait communiquer un nerf et un muscle, d'où il conclut l'existence d'une électricité particulière qu'il appela *animale*, et qu'il supposait exister lorsque des substances hétérogènes étaient mises en communication. Les physiciens adoptant généralement ses idées, furent conduits à admettre un nouveau fluide qu'ils nommèrent *galvanique*, de celui qui en avait le premier découvert les effets.

Mais bientôt l'analyse plus exacte des phénomènes démontra l'identité complète de l'électricité et du galvanisme. C'est au célèbre *Volta* que cette découverte est due.

Nous renvoyons aux traités spéciaux sur la matière ce que nous aurions à dire sur la *pile de Volta*, on comprend qu'un journal n'est pas un livre, et il suffisait à

notre but d'appeler l'attention sur cette science : l'*électro-magnétisme* ; nous clorons donc ici cet article déjà bien long pour notre cadre.

FIN.

(Extrait d'un auteur anonyme.)

Ch.-F. DEVERT.

AUGMENTATION DES PRODUITS DU SOL ET DE LA RICHESSE AGRICOLE.

M. Joseph Genetier, jardinier tailleur d'arbres, rue Tête-d'Or, n° 3, aux Brotteaux-lès-Lyon, offre sans restriction ses connaissances pratiques en agriculture, soit au gouvernement, soit à une société d'esprits laborieux et amis du progrès, soit aux propriétaires désireux d'accroître leur revenu territorial, pour la réussite d'un projet qu'il a conçu et qui, en augmentant la quantité des produits du sol, et par suite la richesse agricole de la France, préserverait le pays de toute crainte d'une disette. Il offre de prouver que, en adoptant son idée, vingt-cinq ares de terre peuvent rendre mille francs par an de bénéfices en produits alimentaires, et il se met à la disposition de tous ceux qui accueilleront sa pensée philanthropique et désireront la voir réaliser dans l'intérêt du bien-être général.

Joseph GENETIER.

La Cour de cassation, dans son audience du 17 janvier courant, statuant sur le pourvoi interjeté par le rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise* contre l'arrêt de la cour d'appel de Lyon du 6 novembre 1850 qui le condamnait à un mois d'emprisonnement et à 200 francs d'amende, — condamnation indépendante de celle prononcée contre nous par le jugement du tribunal correctionnel du 21 septembre et que nous avons soumise, — a cassé, pour excès de pouvoir, l'arrêt de la Cour de Lyon. Nous recevons à ce sujet, de M. Marius Chastaing, une lettre, qu'à raison de sa longueur et du jour où elle nous parvient, nous sommes obligé de renvoyer au prochain numéro.

Ch.-F. DEVERT.

Question scientifique et industrielle.

Le journal du *Tarn* rapporte que M. Vabret, notaire dans le canton de la Brugnère (Tarn), a trouvé le moyen de reproduire la chaleur par la chaleur, et la vapeur par la vapeur ; c'est à dire, qu'en mettant en ébullition un vase contenant un litre d'eau, il parvient au moyen d'une combinaison d'autres vases et tuyaux de communication, à faire bouillir telle quantité d'eau que l'on voudra et à tel degré que l'on désirera obtenir. M. Vabret pense que ce mode de chauffage appliqué aux terres en quadruplerait la valeur, et que sa découverte appliquée aux bateaux à vapeur et aux établissements industriels en simplifierait le mécanisme et en diminuerait singulièrement les frais.

Si le fait est réel, il est d'une haute importance scientifique et nous avons cru devoir le signaler, sous toutes réserves, à nos lecteurs.

Ch.-F. DEVERT.

Le citoyen *ESPRIT* de retour d'Amérique depuis trois mois, et domicilié à Lyon, rue d'Algérie n° 6, réitère sa déclaration, qu'il se met à la disposition de tous ceux qui voudraient obtenir les preuves des faits signalés par lui au sujet de la colonie *Icarienne*, dans sa lettre datée de Nauvoo-les-Illinois (23 juillet dernier) et insérée dans notre numéro de septembre.

Ch.-F. DEVERT.

NÉCROLOGIE.

Le général Bem, qui s'est distingué d'une manière si remarquable dans la dernière lutte de la Hongrie contre l'Autriche, est mort à Alep (Syrie) le 11 décembre 1850.

M. Frédéric Bastiat, savant économiste, est décédé à Rome, le 24 décembre 1850.

M. Drowling, membre de l'Institut, est mort le 11 janvier 1851.

La perte de ces hommes recommandables sera vivement sentie, non seulement par la science, mais aussi par tous les bons citoyens.

— M. Louis PERRÉ, avocat et rédacteur en chef du *Sicéle*, né à Granville (Seine-Inférieure), le 13 mai 1816, est décédé à Paris, le 16 janvier 1851. Ses obsèques ont eu lieu le 18 ; toutes les notabilités de la presse et de la littérature ont accompagné sa dépouille mortelle à sa dernière demeure. Plusieurs discours remarquables ont été prononcés sur sa tombe, un entr'autres par M. Louis Desnoyers.

Tous les journaux de Paris et des départements ont été unanimes pour déplorer la perte de cet homme de bien, ravi si jeune encore à sa famille et à ses nombreux amis. M. Louis Perré était possesseur d'une grande fortune qu'il avait consacrée au service de la cause démocratique.

— Nous avons la douleur d'annoncer la mort du lieutenant-général Lapoype, doyen de nos généraux de division. — Né en 1758, promu général le quinze mai 1793, Jean-François Lapoype est décédé à Vaux-en-Velin (Isère) le 27 janvier 1851. Ses obsèques ont eu lieu le 30; on lui a rendu les honneurs militaires dus à son grade, mais les citoyens n'ayant pas été avertis par la presse (car nous ne comptons ni le *Courrier de Lyon*, ni le *Salut Public*), ils n'ont pu rendre à la mémoire de cet illustre vétéran de la liberté l'hommage qui lui était dû.

Ch.- F. DEVERT.

Concours poétique de l'Etoile de Falaise.

Nous avons annoncé dans notre numéro d'octobre dernier, que l'*Etoile de Falaise* (journal du Calvados), avait ouvert un nouveau concours poétique sur le mot *Illusions*.

149 concurrents, de 58 départements, se sont mis sur les rangs. Le prix a été décerné à Mme Eugénie Genest, de Beaumont-sur-Sarthe, M. H. Dubois, d'Avranche, un anonyme de Paris, et M. Perrin fils aîné, tisseur, de Lyon, ont obtenu chacun un accessit. Trois catégories ont été établies pour les mentions, sous la désignation de *très honorables*, *honorables*, et *simples*. Le numéro de l'*Etoile de Falaise* du 21 décembre, qui donne le résultat du concours, cite en entier les pièces de vers qui ont obtenu le prix et les accessits, et aussi celles jugées dignes de mentions *très honorables* et *honorables*; il donne des extraits de celles qui n'ont eu que de simples mentions.

En rendant compte, dans le numéro d'octobre, du résultat du concours ouvert par l'*Etoile* sur le mot *EGOÏSME*, nous avons cru devoir nous abstenir d'énoncer notre opinion sur le mérite des pièces de vers soumises au jury de Falaise. Nous aurions craint, ayant conconru nous-même, que notre appréciation parût dictée par un amour-propre blessé. Aujourd'hui, notre tâche est plus facile, et l'on ne pourra nous taxer de partialité, puisque nous sommes resté étranger à la lutte. On comprendra facilement, en effet, qu'au moment où elle était ouverte, nous devions être peu disposé à traiter le sujet donné; car nous subissions alors l'emprisonnement d'un mois auquel nous avait condamné le jugement du 21 septembre, et le prestige des *illusions* s'était évanoui pour nous devant la triste réalité. Nous profiterons du bénéfice de notre position présente pour dire notre pensée sur le résultat du dernier concours.

A notre avis, il fallait peindre les *illusions* sous les diverses formes qu'elles empruntent, au lieu de les réduire à des spécialités. Or, plusieurs des pièces de vers citées par l'*Etoile de Falaise* méritent ce reproche, entre autres celle qui a eu les honneurs du prix, et à laquelle, d'ailleurs, nous sommes loin de contester le mérite d'une versification gracieuse et correcte. M. H. Dubois (d'Avranches), qui a obtenu un accessit, a dépeint les *illusions* d'une manière plus exacte; mais sous le rapport du style, sa pièce laisse beaucoup à désirer.

Juge du concours, nous aurions hésité, pour décerner le prix, entre les vers de Mme Eugénie Chervet (d'Argentan), ceux de l'anonyme de Paris, ceux de M. Gabriel Monavon (de Bourgoïn) et ceux enfin de M. Perrin (de Lyon).

Voulant mettre nos lecteurs à portée de juger par eux-mêmes, nous mettons sous leurs yeux quelques-unes des pièces de vers présentées au concours.

ILLUSIONS.

Enfant, je me disais; Oh! quand je serai grande,
Je charmerai les yeux, je séduirai le cœur;
Et tous mes jours seront pareils à la guirlande
Où la fleur s'enlace à la fleur.

Jeune fille, tout bas, je pensais: une femme
Près d'un époux chéri doit bénir son lien:
A mon âme quand donc viendra s'unir une âme?
La vie à deux est le suprême bien.

Epouse, pour guérir plus d'une peine amère,
J'appelais de mes vœux le doux titre de mère,
Et rêvant pour mes fils de glorieux succès,
Je couronnais mon front de leurs brillants reflets.

C'est ainsi que toujours dupes d'un faux prestige,
Dans les illusions nous plaçons notre espoir,
Est-ce un mal? est-ce un bien? pour moi, si je m'afflige,
Hélas! c'est de n'en plus avoir.

Eugénie GENEST,
(de Beaumont-sur-Sarthe.)

Amitié! que de fois, enlacée dans tes chaînes,
J'ai reçu ton serment de partager mes peines!
Illusions!

Sur ta roue, ô fortune! à peine je prends place,
Elle tourne et me lance indigent dans l'espace,
Illusions!

Et toi, gloire d'un jour! brillante renommée!
Qu'ai-je trouvé parmi tes flocons de fumée?
Illusions!

Plus simple, la vertu n'a fait que me sourire;
Elle a gagné mon cœur, et j'ai cessé de dire:
Illusions!

H. DUBOIS (d'Avranches.)

Voyez le papillon, ce voltigeant caprice:
A l'éclat velouté de ses vives couleurs,
On le dirait éclos de l'une de ces fleurs
Dont, amant passager, il baise le calice.
Mais qu'il soit prisonnier de l'enfant maladroit,
Tout ce brillant émail disparaît sous le doigt:
Voilà l'illusion, et qu'il vous en souvienne!
Admirez son éclat, ses couleurs, ses appas,
Elle charme nos yeux, merveille aérienne,
Regardez-la de loin, mais ne la touchez pas;
Au contact empressé de la main téméraire,
Gloire, beauté, plaisir, tout s'envole en poussière.

ANONYME (de Paris.)

Bien souvent j'ai pour elle abandonné la sphère
D'un monde malheureux,
Et trouvé, voltigeant, sur son aile légère,
Le secret d'être heureux!...

Plaisir, amour, bonheur, ton séduisant mirage
A flots m'a tout jeté.
Poète, dès longtemps, j'ai laissé le rivage
De la réalité!...

Oh! berce, berce encore, illusion chérie,
Mes rêves d'ici bas;
Trot tôt la mort viendra de sa faulx ennemie
M'arracher de tes bras!...

PERRIN fils aîné,
Tisseur d'étoffes de soie, à Lyon.

L'illusion nous dit, aux jours de la jeunesse:
Sois heureux! tout sourit au gré de tes desirs;
Sois aimé! le bonheur nous vient d'une caresse,
Et j'enchaîne à tes pas les folâtres plaisirs...

Plus tard, l'homme accablé sous un poids de pensée,
Regrette tant de jours prodigués fleur à fleur...
L'illusion revient: quoi! ton âme est lassée?
L'ambition saura te rajeunir le cœur.

Et crédule toujours, tombant de rêve en rêve,
L'homme devient vieillard avant que d'être heureux!
Pour n'être point déçus à l'heure où tout s'achève,
Plaçons notre espérance et notre amour aux cieux!

Mme Eugénie CHERVET (d'Argentan.)

Illusions!... blondes chimères,
Délire et tourment de nos jours...
Rêves aux splendeurs éphémères,
Espoirs dorés, fraîches amours...
Fleurs qui mourez à peine écloses,
Hélas! dans vos métamorphoses,
Rien ne saurait vous arrêter...
L'homme que votre charme enivre,
Passe son printemps à vous suivre,
Son automne à vous regretter!...

Gabriel MONAVON (Bourgoïn.)

L'illusion est une rose
Qui brille du plus vif éclat,
Qui, lorsqu'elle est à peine éclosée,
Échante l'œil et l'odorat.
Hélas! qu'une main indiscrette
Effleure un moment la pauvrette,
Son éclat est bientôt terni;
Ses feuilles vont joncher la terre,
Et de cette fleur éphémère
Il reste un calice flétri.

R. A. (Paris.)

Illusions!... L'homme à vos songes
Captive son cœur enchanté;
Il cherche dans vos doux mensonges
L'oubli de la réalité...

En vain, de déboire en déboire,
Le conduit votre éclat trompeur;
Il consume ses jours à croire
A vos promesses de bonheur...

Mais, à ses vœux toujours rebelle,
Vous fuyez sans le soulager...
Las! votre charme est passager,
Et ses douleurs sont éternelles.

Mme Amélie MONAVON (Bourgoïn.)

De mon cœur qui vous aime, illusions brillantes!
Ne vous envolent pas, car c'est témérité;
Vous brûlez votre aile aux flammes dévorantes
De la réalité.

Le froid calcul qui tue, et la raison qui nie,
Démons, que des humains créa la vanité,
Au feu de leur creuset soumettront à l'envie
Votre virginité.

Aux ronces du chemin, avec mes espérances
Vous pendrez en lambeaux; et, de la vérité,
Ne devez-vous pas craindre, ô mes belles croyances,
La triste nudité?

Ne vous envolent pas! bercez-moi de vos songes;
Je veux croire au bonheur, à la fidélité;
Je veux croire à l'amour, à tous vos doux mensonges
Jusqu'à l'éternité!

L.-H. M. (Argentan.)

L'illusion prend l'homme au jour de sa naissance,
Le conduit pas à pas jusqu'à son dernier jour,
Et lui donnant tantôt la crainte ou l'espérance,
Est ange ou démon tour-à-tour.

A. DE ST-GEORGES (Rouen.)

Au moment où tous les journaux ont retenti de la nouvelle que la ville de Falaise allait ériger au plus illustre de ses enfants, à GUILLAUME-LE-CONQUÉRANT, une statue dont le modèle est envoyé à l'exposition de Londres, l'*Etoile de Falaise*, voulant donner à son concours poétique un intérêt local et national, adressera à l'auteur du meilleur sonnet en l'honneur du vainqueur d'Hastings, une ETOILE D'ARGENT, sur laquelle seront gravés le sujet du concours et le nom du vainqueur. (On admettra néanmoins toute autre poésie qu'un sonnet, pourvu qu'elle ne dépasse pas 16 vers). Le sujet inspirera sans doute un grand nombre de concurrents. Les solutions seront reçues jusqu'au 1^{er} mars 1851, et devront être envoyées franco au bureau de l'*Etoile*, à Falaise. — Tout concurrent recevra le compte-rendu du concours.

Ch.-F. DEVERT.

CONNAISSANCES USUELLES.

Suite, voyez page 64.

Indocti discant, et ament meminisse periti.

DÉFINITIONS de mots.

185. *Épigramme*. On donne ce nom à une petite pièce de vers dont le mètre est à la volonté du poète, mais qui ne doit pas dépasser douze ou quatorze vers, et qui consiste seulement en une pensée fine, plaisante ou satirique. Rien ne doit être languissant dans l'exposition du sujet qui amène le trait final. Boileau a très bien défini l'épigramme dans ce distique:

L'épigramme plus simple, en son tour plus borné,
N'est souvent qu'un bon mot de deux rimes orné.

186. *Géométrie*. Science des mesures. Ce mot dérivé du grec signifie mesure de la terre.

187. *Géologie* ou *Géognosie*. Egalement dérivés du grec, ces deux mots ont une signification identique, et désignent la science qui a pour objet l'histoire naturelle du globe terrestre.

188. *Géographie*. C'est la science qui a pour objet la description de la terre: le mot géographie est aussi dérivé du grec. On nomme géographes ceux qui font une étude spéciale de cette science.

189. *Logarithme*. Terme d'arithmétique qui désigne la progression et la concordance des nombres.

190. *Prémises*. On donne ce nom aux deux premières propositions du syllogisme; la troisième proposition, appelée *conclusion*, dérive des prémises.

191. *Polygamie*. Ce mot qui signifie, d'après son dérivé, *marié à plusieurs*, désigne la position d'un homme marié à plusieurs femmes. La polygamie est autorisée par la religion mahométane.

(La suite au prochain numéro.)

LOCUTIONS diverses.

41. *Camille* (les imprécations de). Lors de la guerre entre Rome et Albe, Tullius Hostilius, roi de Rome, et le général des Albains convinrent pour épargner le sang de leurs peuples, de faire vider leur querelle par le combat singulier de six guerriers; il fut stipulé que celle des deux nations dont les guerriers seraient vaincus serait soumise aux lois de l'autre. Les trois Horace, romains, combattirent les trois Curiace, albains. Deux des Horace succombèrent, mais le troisième immola les trois Curiace et donna la victoire à son pays. Mais Camille, sœur d'Horace, désespérée de la mort d'un des Curiace, son amant, n'accueillit le vainqueur, à son retour, que par des imprécations, dans lesquelles maudissant Rome, sa patrie, elle appelait sur cette ville la colère céleste et les foudres de Jupiter. Horace, indigné, tua Camille; mis en jugement pour ce meurtre, il fut absous. Les imprécations de Camille ont trouvé dans Corneille un interprète éloquent.

42. *Et après*.... Pyrrhus, roi d'Épire, faisait part à Cynéas son ministre et son confident, de ses projets de conquêtes. A mesure que Pyrrhus énumérait les pays

qu'il voulait soumettre, Cynéas lui disait : *Et après....*
Et lorsqu'enfin le roi eût nommé toutes les contrées
alors connues, Cynéas répéta encore : *Et après....*
Alors, dit Pyrrhus, nous goûterons le repos. Pourquoi
attendre, dit Cynéas, et ne pas vous livrer dès ce jour
aux charmes du repos? — Sage conseil dont l'ambitieux
Pyrrhus ne sut pas profiter.

43. *Tu as vaincu, Galilée!*... L'empereur Julien,
surnommé l'apostat, avait abandonné la religion du
Christ pour retourner au paganisme : il faisait la
guerre aux Perses, lorsque, dans un combat, il fut at-
teint d'une flèche. Sentant que le coup était mortel, il
lança vers le ciel le sang qui sortait à gros bouillons de
sa blessure, en s'écriant : *Tu as vaincu, Galilée!*
On sait que le nom de Galilée était un des surnoms
donnés au Christ.

44. *Entasser Ossa sur Pélion.* La mythologie nous dit
que les Titans, lors de la guerre qu'ils firent aux Dieux,
tentèrent d'escalader le ciel, et que, pour y parvenir,
ils entassèrent les montagnes les unes sur les autres ;
le mont Ossa et le mont Pélion étaient l'un et l'autre
très élevés ; c'est pour cela qu'on les a nommés plus
spécialement. Depuis lors, on emploie cette locution
lorsqu'on veut peindre un travail gigantesque et des efforts
désespérés.

45. *Tantale* (le supplice de). La fable nous apprend
que Tantale, dans un repas qu'il offrait aux Dieux, leur
ayant servi son propre fils Pélops, égaré, fut con-
damné à subir le supplice d'une faim et d'une soif
éternelles. On le représente au milieu d'un lac, ne pou-
vant se désaltérer, car l'eau se retire à mesure qu'il en
approche ses lèvres. Au-dessus de sa tête sont des ar-
bres dont les branches, chargées de fruits, sont inclinées
jusqu'à la portée de sa main, mais remontent dès qu'il
veut les saisir. Un homme entouré de monceaux d'or
qu'il ne pourrait s'approprier, ou assis devant une table
sumptueuse et chargée de mets auxquels il ne pourrait
toucher, subirait réellement le supplice de Tantale.

(La suite au prochain numéro.)

Ch.-F. DEVERT.

ADIEU ! TROIS FOIS ADIEU !!!

DÉDIÉ A M^{lle} X....

Adieu ! trois fois adieu ! ma bonne et douce amie,
Hélas ! je n'aurai plus de bonheur dans la vie ;
Votre image, partout, me suivra sans espoir...
Adieu ! soyez heureuse !... et moi, pauvre poète,
En cherchant vainement où reposer ma tête,
A vous je penserai du matin jusqu'au soir.

Adieu ! trois fois adieu !.. Quand votre œil doux et tendre,
Comme un rayon du ciel, sur moi daigna descendre,
En tressaillant d'amour, je vous donnai mon cœur ;
Et depuis cet instant, je sentis dans mon âme
Se graver chaque jour, en traits ardents de flamme,
Un nom qui bien longtemps a fait tout mon bonheur.

Adieu ! trois fois adieu !.. Le soir, quand Philomèle
Redira les accents de sa plainte éternelle,
Errant parfois alors sous la voûte du ciel,
Comme elle je dirai mes chagrins, ma souffrance...
Et la brise emportant ma dernière espérance,
Mon cœur ne gardera qu'amertume et que fiel.

Adieu ! trois fois adieu !.. Bien souvent dans mes rêves,
Ange, vous passerez comme l'oiseau des grèves,
En penchant votre front sous vos ailes d'azur.
En vain je poursuivrai votre ombre palpitante...
Vous fuirez en laissant sur ma bouche brûlante,
De votre lèvres humide, un baiser tendre et pur.

Adieu ! trois fois adieu !.. Bien souvent dès l'aurore
Les joyeux passereaux, sous ma fenêtre encore,
Gazouilleront leurs chants... je n'y répondrai plus !..
Les bruits mélodieux des bois, des airs, de l'onde,
Passeront près de moi sans que mon luth réponde :
La douleur a brisé des accords superflus !...

Adieu ! trois fois adieu !.. Que les fleurs parfumées
Versent autour de vous leurs coupes embaumées,
Que vos jours, ici-bas, soient longs et bienheureux !..
Que, pour vous, l'horizon soit toujours sans nuages,
Que la prospérité chasse au loin les orages,
Et que le ciel, toujours, daigne exaucer vos vœux !..

Adieu ! trois fois adieu !.. Déjà les vents d'automne
Viennent de mon printemps effeuiller la couronne ;
Mon dernier chant d'amour résonne encor pour vous.
Oh ! puissent les échos vous porter de ma lyre
Les soupirs, les regrets... et puisse mon délire
Eveiller dans votre âme un penser triste et doux.

Adieu ! trois fois adieu !.. Du champ de sépulture,
Si, visitant un jour les sentiers de verdure,
Vous trouvez par hasard mon nom sur une croix,
Oh ! donnez une larme avec une prière
A celui qui, sentant se fermer sa paupière,
Bénira votre nom de sa mourante voix.

PERRIN fils aîné, tisseur.

A M^{lle} M....

O qui donc t'a donné ce pouvoir magnétique
Qui prête à ton regard un charme séducteur ?
O qui donc t'a donné cette voix sympathique
Dont le son vibre au cœur ?

Depuis que je t'ai vue, ô femme enchantresse !
J'ai senti de l'amour le rapide poison
Circuler dans mon sein, et sa perfide ivresse
Egarer ma raison.

Et depuis ce moment, mon ardeur insensée
Cherche en vain à saisir ton ombre qui me fuit...
Ton image, sans cesse, occupe ma pensée ;
Partout elle me suit....

Le destin l'a voulu... je cède à ton empire,
Pourvu qu'un mot d'espoir paye ma liberté...
Posséder ton amour est le bien où j'aspire ;
C'est la félicité !

Ah ! laisse-moi t'aimer pour que j'aime la vie,
Pour qu'un rayon du ciel pénètre dans mon cœur ;
Pour que mon âme enfin, qui languit assoupie,
Se réveille au bonheur !

Et lorsqu'avec transport tout mon être se livre
Au magique pouvoir dont je subis la loi,
Quel doit être mon sort ?.. répondez-moi !.. faut-il vivre
Pour être aimé de toi ?

Ch.-F. DEVERT.

LA DERNIÈRE HEURE DE L'ANNÉE.

Sonnet.

Lorsque, dans son trajet, vers minuit ramenée
L'aiguille sur l'émail achèvera son tour,
Quand sonnera cette heure où finit chaque jour,
Avec son dernier bruit expirera l'année.

Pour toi, fille du temps, par ton père entraînée,
Le terme est arrivé d'un règne, hélas ! bien court...
Dans l'abîme éternel tu tombes sans retour ;
Une nouvelle sœur succède à son aînée.

Si le passé n'obtient qu'un faible souvenir,
Notre espérance avide accueille l'avenir ;
Trop lent à notre gré, chaque soleil se lève...
Et chacun d'eux, témoin de nos vœux insensés,

Les verra, dans son cours, déçus et dispersés,
De même qu'au réveil s'évanouit un rêve !...
31 décembre 1850. CH.-F. DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

Le Propriétaire-Gérant DEVERT.

M^{me} GRAND-CLÉMENT

Artiste peintre, de Paris, applique avec succès ses
connaissances en dessin à toute espèce
d'ouvrages en cheveux.

A Lyon, quai de la Révolution, n° 22, et rue Mercière,
n° 22.

On trouve dans son magasin un assortiment complet
de boucles, chiffres, broches, plumes, fleurs,
tombeaux, sujets divers. — Ouvrages tressés pour fan-
tasia, bracelets, colliers, tours de col, bagues, bro-
ches, boucles d'oreilles, croix, épingles, etc. — Le
tout à des prix modérés. — Les cheveux confiés sont tou-
jours fidèlement employés. (510-10)

Plus de Douleurs !!

Elles sont guéries promptement par le **TOPIQUE-
BERTRAND**, pharmacien-chimiste de 1^{re} classe. Sou-
vent une application suffit. — Prix : 25 centimes et au-
dessus, chez l'inventeur, à Lyon, place Bellecour, 12,
près la place Lévis et dans la plupart des pharmaci-
ens. — A St-Etienne, chez M. Rigolo ; — Roanne, M.
Mercier ; — Montbrison, M. Fessy, tous pharmaciens.
(503-9)

HOTEL DU RHONE

Place des Cordeliers, 3.

Cet Hôtel entièrement monté à neuf et qui s'est tou-
jours recommandé par un bon service, vient d'être ac-
quis par M. GIRE, ancien cafetier à Lyon, place Monta-
zet ; il s'efforcera de continuer à mériter la bienveillance
de ceux qui voudront l'honorer de leur présence.

Il y aura une table d'hôte à quatre heures précises, au
prix de deux francs, laquelle ne laissera rien à désirer.
(58-6)

CABINET SPÉCIAL

DE CONSULTATIONS MÉDICALES.

Place des Célestins, allée du café de Paris, au 1^{er}.
Le Médecin donne ses consultations de 11 heures à
3 heures après-midi, et de 5 à 7 heures du soir.
On y trouvera absence complète de charlatanisme, et
l'on obtiendra économie et guérison prompte, radicale
et sans mercure de toutes les maladies vénériennes,
dartres, humeurs froides, douleurs de toute espèce, etc.
(526-8)

ASTRÉOLOGIE

REMÈDE AUX CAUSES DU MALAISE SOCIAL,

Par le cit. Marius CHASTAING, rédacteur en chef de la
Tribune Lyonnaise.

Un volume in-12, de 240 pages. — Prix 1 fr. et par
la poste 1 fr. 50 c. — En vente chez l'Auteur, à Lyon,
rue Saint-Jean, 53, au 2^e, et chez les principaux li-
braires. (532)

M. Charles-Simon-Frédéric DEVERT,
professeur de langues française, latine et grecque,
d'arithmétique, géométrie et mathématiques spéciales,
d'histoire, géographie et cosmographie et de littérature
française ; bachelier-ès-lettres, propriétaire-gérant de la
Tribune Lyonnaise, demeure actuellement rue du
Doyenné, 40, au 1^{er}, à Lyon. (534)

Sirop de Lactucarium

Du Docteur AUBERGIER,

Fabricant de produits chimiques et pharmaceutiques,
A CLERMONT-FERRANT.

Le Lactucarium du docteur Aubergier a été signalé
avec les plus grands éloges dans un rapport fait à l'Acadé-
mie de médecine. Il est indiqué comme un médica-
ment précieux et auquel on peut recourir avec succès
contre les Catarrhes, les Toux nerveuses, les Spasmes
d'estomac, la Coqueluche, l'Asthme spasmodique, etc.
Il produit un effet sédatif, sans porter au cerveau,
comme le fait l'opium, dont il a tous les avantages,
bien qu'il soit exempt de ses inconvénients.

Ne pas confondre le LACTUCARIUM avec la *Thridace*.
Dépôt à Lyon, chez M. DAVALLON, pharmacien, en-
trepositaire général.

CAPSULES MOTHES.

Succès confirmé par une longue expérience pour la
guérison sûre et prompte des écoulements anciens ou
récents, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Sainte-Anne,
n° 20, au 1^{er} et dans toutes les pharmacies d'Europe. —
Approbation de l'Académie de médecine ; médaille
d'honneur.

Des imitations sous le nom de *Capsules au Copahu*
sont offertes à 1 fr. 50 c. la boîte. Les boîtes véritables
portent la signature MOTHES-LAMOUREUX et Comp.,
et se vendent 4 fr.

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatis-
mes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus
rebelles, et de toute acréte ou vive
du sang ou des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé
par les Facultés de médecine et de pharmacie,
Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret
ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans
les occupations journalières et n'exige pas un
régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.
S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
rue Palais-Grillet, n. 23. (215-11)